

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'Établissement
Lycée Français de Vienne
Mercredi 09 février 2011

- Présents: le quorum était atteint (Cf. Annexe : feuille d'émargement).
- Accueil: M. le proviseur ouvre la séance
- Par rotation, la rédaction du PV échet au représentant du SNES des personnels enseignants, M. J-M Smoluch est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- I - **Présentation du compte financier 2010**
- II - **Calendrier scolaire 2011/2012**
- III - **Information sur les postes et le mouvement 2011**
- IV - **Organisation de la fin de l'année scolaire : dates clés, examens et fin des cours réguliers**
- V - **Préparation de la rentrée 2011 : mise en œuvre de la réforme du lycée pour la classe de première**

M. le Proviseur ouvre la séance à 17h 30 et présente au vote le procès-verbal du C.E du 16 novembre 2010: adopté à l'unanimité.

I - Présentation du compte financier 2010

Présentation du compte financier par M. l'Intendant, O. Gilbert.

Rappel du fonctionnement de l'exercice du compte financier : l'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. M. Gilbert rappelle que l'AEFE est dirigée par un ordonnateur principal Mme la directrice de l'AEFE et par un Agent comptable principal. A ce titre, le compte financier du lycée n'est qu'une partie du compte financier de l'AEFE qui est voté à Paris lors du conseil d'administration ayant lieu au printemps. Cette présentation du compte financier n'est pas soumise au vote localement.

M. l'Intendant présente 3 tableaux:

- le tableau 1 présente une « évolution normale » des dépenses. M. Gilbert indique que par exemple au service spécial L2 -service de restauration- l'établissement ne réalise que 2 % de marge sur le fonctionnement de la cantine: cela montre que les dépenses sont effectivement utilisées pour « remplir l'assiette des élèves ».
 - le tableau 2 présente les recettes de l'établissement. Il appert une augmentation de la quote-part de la ville de Vienne octroyée pour les classes de maternelles correspondant à la prise en charge des frais de Kindergarten pour les familles résidant sur Vienne.
- M Gilbert indique ainsi que la différence entre les recettes et les dépenses de la première section de fonctionnement permet de réaliser un résultat d'exercice positif de 246 740,41 €.
- le tableau 3 fait apparaître les grosses dépenses immobilisées sur le plan comptable.

Ces dépenses sont prises en charge dans un plan d'amortissement. Cette année, il s'est agi de l'achat d'un nouveau camion pour le transport des repas de la cantine centrale du site Liechtenstein à l'école maternelle et primaire de Grinzing; de l'achat de matériel informatique, de la pose et du câblage d'armoires informatiques ; de dépenses de constructions : ventilation dans des locaux de service, de la création de nouveaux parking automobiles, enfin de la réparation et de la modification de l'entrée du bâtiment B (primaire).
Ces dépenses s'élèvent à 519529,46 euros.

M. Gilbert rappelle que le budget prévoit de mettre de l'argent de côté et de l'immobiliser de manière à prévoir les investissements futurs : amortissement.
Le fonds de roulement s'élève à 2 866 437,43 € au 31 décembre 2010. Il est en augmentation pour une partie grâce aux efforts consentis par l'Agence qui a maintenu à 41% au lieu de 51% le taux de contribution à la rémunération des personnels résidents pour l'année 2010.
Rappels pour information: 6 millions d'euros ont été investis dans l'établissement depuis 2007 et 226 personnes sont payées en moyenne par l'établissement chaque année.

M. Bastianelli: l'établissement est amené à mettre de côté de l'argent pour le futur. Cela permet d'anticiper les dépenses (du studio Molière par exemple). La rénovation du studio Molière et la construction d'une extension sur le parking ont fait l'objet d'un concours d'architectes piloté par l'Agence. Une procédure de consultation publique récemment ouverte par la ville de Vienne est en cours, afin d'obtenir le droit de construire une extension sur le parking du studio Molière. Dans la presse et dans un certain nombre de bulletins associatifs, on voit fleurir des réactions qui sont parfois sans rapport avec la réalité de nos projets. Le conseil municipal de Vienne va statuer prochainement sur la faisabilité de notre proposition. Il n'y a pas de projet de traversée du parc Clam Gallas.

Question d'un parent de l'APE sur le prix de la rénovation du Studio Molière.

M. Gilbert indique que l'AEFE doit s'engager pour 4 millions d'euros pour le studio Molière mais cela ne prend pas en charge la réfection des façades et la reprise d'architecture de la loge du concierge. Selon M. Gilbert, le projet final sera autour de 5 millions d'euros; c'est pour cela qu'il faut mettre de l'argent de côté et se garder un « matelas de garantie » pour financer cette réalisation et conserver 2 millions de fond de roulement, ce qui correspond à peu près à douze mois de paye des personnels du lycée. La trésorerie est saine.

M. Bastianelli déclare que nous sommes fiers de la gestion saine du lycée. L'augmentation de 7,5% des droits de scolarité dont 5% pour une opération immobilière à compter de la rentrée 2011 servira à financer l'opération du studio Molière. Les augmentations futures des droits de scolarité ne devront tenir compte que du GVT et de la prise en compte de l'inflation.

M. Gilbert affirme par ailleurs que, pour ce qui concerne les travaux courants et l'entretien, l'on peut financer 300 000 euros par an sans augmentation des écolages. L'important est de ne pas gérer en faisant des « coups d'accordéon ».

M. Sarrazin, Conseiller AFE, fait remarquer que l'Agence ne donne pas mais prête 4 millions d'euros. Dans le cadre de la RGPP, il a été décidé un gel de la capacité d'emprunt de toutes les agences de l'État pour des périodes de 5 ans ou plus. Actuellement, il existe une proposition du MAE dans laquelle l'État français emprunterait directement pour mettre à la disposition de l'Agence les sommes nécessaires. Selon M. Sarrazin, l'État devrait payer en partie les investissements publics et dans le cas du studio Molière ne pas demander aux parents d'élèves d'en payer la totalité; or l'AEFE souffre d'un sous-financement chronique car la dotation financière est insuffisante surtout si on oblige l'Agence de payer les parts patronales des retraites ainsi que la charge de l'immobilier alors que de nombreux établissements scolaires doivent s'agrandir du fait du nombre sans cesse croissant d'élèves dans les établissements français de l'étranger

II- Présentation des conclusions de la commission permanente et vote du calendrier scolaire 2011-2012.

La présentation des résultats des consultations auprès des personnels et des parents d'élèves fait apparaître un grand contraste.

1er vote sur les vacances de février:

a. **Départ le 10/02 au soir et retour le 22/02 au matin = 15 voix pour. Adopté.**

b. Départ le 15 au soir et retour le 27 au matin = 6 voix pour.

2è vote sur le placement d'un jour chômé, soit:

a. Le 22 décembre = 4 voix pour.

b. **le 30 avril = 11 voix pour. Adopté.**

c. abstention = 6 voix.

Cf. Annexe : tableau du calendrier scolaire 2011-2012

III- Information sur les postes et le mouvement 2011.

Voir tableau des postes vacants et susceptibles d'être vacants. Les deux CCPL sont prévues le 10 mars 2011.

IV. - Organisation de la fin de l'année scolaire : dates clés, examens et fin des cours réguliers.

Présentation du calendrier: voir document.

M. Houille présente chacun des évènements et les commente.

Question d'un parent d'élèves UPEL: à propos de la Matura 2012, et le temps de révision pour les élèves candidats à cet examen.

M. Bastianelli répond: les dates des oraux de la Matura 2012 ne sont pas encore connues, mais il y a déjà deux grands week-ends fin mai pour y placer les révisions.

Question d'un parent d'élèves APE sur l'organisation de l'épreuve orale de l'histoire des arts au brevet: quand les élèves seront-ils prévenus de la date des oraux?

Réponse de M. Houille: les épreuves orales auront lieu sur le temps scolaire et seront organisées par les professeurs de 3è et les élèves seront prévenus du calendrier de passage une semaine à l'avance.

Cf. Annexe : tableau du calendrier de fin d'année scolaire

Vote : adoption à l'unanimité du calendrier de l'organisation de la fin d'année scolaire.

V- Préparation de la rentrée 2011 : mise en œuvre de la réforme du lycée pour la classe de première.

Réforme du lycée en classe de 1ère à la rentrée de 2011.

Le conseil pédagogique s'est tenu le 07 février 2011.

Cf. Annexe : compte rendu du Conseil pédagogique

Houille résume les choix qui y ont été faits:

- Les structures pour 2011-2012 : 5 classes sont prévues a priori en 1^{ère} tandis qu'en terminale la structure sera identique à celle de première actuellement. (1,5 TES/ 2,5 TS /1 TL)
- La réforme du Lycée en 1^{ère} prévoit que toutes les séries disposent d'un tronc commun de 60% d'enseignements obligatoires. Cela permet d'envisager une identification par série (ES, S ou L) ou bien par groupe (1^{ère} A, B, C, D, E...).

L'identification par série est souhaitée et sera maintenue à savoir : 2ES / 2S / 1L

Cf. Annexes :

Tableau de présentation de l'impact des horaires pour la rentrée prochaine

Brochure Onisep « Classe de première « spécial nouveau lycée »

Une réflexion sera **menée au sein de chaque conseil d'enseignement dans les semaines prochaines**: recensement des professeurs volontaires et choix des projets d'accompagnement personnalisé pour les premières et pour les secondes.

Intervention du délégué SNES: certains collègues des classes de Terminales demandent s'il ne serait pas possible de créer 3 classes de TS et 2 classes de TES et une TL plutôt que 2,5 S et 1,5 ES.

Réponse de M. Bastianelli: cela reste complexe pour les groupes qui sont déjà chargés, et par ailleurs la préparation de la Matura qui se fait sur deux ans avec le même professeur impose de reproduire en terminale les divisions de première. Éventuellement. Il serait peut-être possible d'aligner les 'groupes classe' dans les disciplines comme par exemple la SES en ES ou les maths en S afin d'équilibrer le nombre d'élèves.

Voyage pédagogique

Un voyage scolaire est organisé dans le cadre de l'accompagnement personnalisé en classe de 2de, l'atelier lecture. Il s'agit d'une nuitée à Graz entre le 11 au 12 avril pour 15 élèves. Le budget est de 90 euros par élève maximum. Professeur coordonnateur Mme Dorostkar.

Vote : le voyage est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 18h55 mn

Jean Michel Smoluch
Secrétaire

Jean Bastianelli
Proviseur